

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une **séance ordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par conférence téléphonique le mercredi 29 avril 2020 à 18 h 30.

Sont présents par conférence téléphonique : Bob Pellerin, vice-président; James Di Sano, Guy Gagnon et Melissa Wall, commissaires; et Stéphane Henley, commissaire-parent.

Sont présents au centre administratif : Paolo Galati, président; Gaëlle Absolonne, directrice générale; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; et Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

Également présente par conférence téléphonique : Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absente : Vicky Kaliozakis, commissaire.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 30

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale vérifie que le quorum a été atteint.

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/04/29-CA-001 soit approuvé sans modification.

EC-200429-CA-0046

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 25 mars 2020

Approbation
du procès-verbal
25 mars 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 mars 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-200429-CA-0047

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Rectificatifs de commande – projet de rénovation – école secondaire Laval Senior, bloc C

Rectificatifs de commande

Projet de rénovation –
école secondaire
Laval Senior – bloc C

EC-200429-MR-0048

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution no CC-191023-MR-0029 octroyant le contrat concernant le projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Berloy Construction inc., au coût total de 1 466 995,00 \$, avant les taxes, ou 1 568 023,28 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n° EC-200129-MR-0034, EC-200226-MR-0039 et EC-200325-MR-0044, approuvant divers rectificatifs de commande totalisant 87 095,34 \$, avant les taxes, ou 93 093,38 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, d'autres rectificatifs de commande ont dû être apportés relativement à diverses modifications et à la location d'équipement totalisant 27 673,32 \$, avant les taxes, ou 29 579,11 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 27 673,32 \$, avant les taxes, ou 29 579,11 \$, taxes nettes;

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 581 763,66 \$, avant les taxes, ou 1 690 695,77 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 35

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 13 mai 2020